



## Centre de Formation Adapté Auto-Ecole Jeunesse et Avenir

Léniphen – 44350 Guérande

Tél : 02 40 62 28 11 – Fax : 02 40 15 06 50

e-mail [autoecole@aja44.fr](mailto:autoecole@aja44.fr) [www.association-jeunesse-et-avenir.fr](http://www.association-jeunesse-et-avenir.fr)

Siret 305 534 113 09035 – Finances 44 001 17 951 – Agrément 10404400030

### **CONVENTION - ATELIER** **CODE DE LA ROUTE**

#### Entre, d'une part,

L'association **A.P.E.I., ESAT Océanis**, 56 rue Michel Ange-44600- Saint-Nazaire et  
l'association **Marie Moreau, ESAT Marie Moreau**, 40 rue du docteur Schweitzer –  
44600 – Saint-Nazaire.

#### Et d'autre part,

L'association **Jeunesse et Avenir**, 21 avenue de Lattre de Tassigny-44500-La Baule,  
représentée par Madame **TATTEVIN Catherine**, Directrice du **Centre de formation  
adapté auto-école Jeunesse et Avenir-Léniphen- 44350-Guérande.**

**Il est convenu ce qui suit :**

#### Article 1

Cette convention porte sur la formation pédagogique adaptée relative aux enseignements du code de la route et de l'apprentissage des règles de la sécurité routière dans le cadre de l'auto-école de l'Association Jeunesse et Avenir.

#### Article 2

Les enseignements sont assurés par Monsieur Mickaël GILLIER, moniteur auto-école agréé. Les cours seront effectués à l'ESAT Océanis\* dans une salle équipée d'un matériel de rétroprojection mis à disposition. L'auto école fournira les outils et les supports pédagogiques pour le bon déroulement des cours.

Certaines séances pourront se réaliser en extérieur, les élèves à titre d'observateurs (cours basés sur les connaissances des élèves et leur perception sur des situations observées).

\* : susceptible d'être déplacé sur l'IME Lucien Desmots en cours d'année.

#### Article 3

Cette convention de l'année 2020 concerne la période allant du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.**

Elle s'adresse aux usagers travaillant dans l'ESAT de Marie Moreau et l'ESAT Océanis (5 personnes par établissement). Le positionnement de ces personnes est réalisé par ces deux ESAT.

Ouverture du cours à deux personnes extérieures à titre expérimental ( pas comprises dans le tarif).

Organisation :

1 séance de 1 heure 30 par semaine le vendredi après midi de 16h à 17h30 à raison de 12 élèves maximum par séance.

35 séances environ sont prévues sur l'année un planning sera proposé par l'auto école au début du mois décembre (N-1) pour l'année à venir.

La réussite d'un élève à l'examen du code ou son abandon permettra l'orientation d'un nouvel élève en cours d'année.

Des suivis réguliers de cette action seront mis en place et permettront des ajustements.

Article 4

Coût de l'atelier code de la route :

Prix du cours collectif : 49.70 €

Déplacement : 14,30 €

Prix TTC (hebdo) : 64 €

Coût TTC annuel : 2240 €

Le règlement se fera en 2 fois pour chacun des établissements (ESAT Océanis et ESAT Marie Moreau), le coût annuel total pour chaque partie étant de **1120 €**.

Une facture annuelle sera adressée en début d'année par l'association Jeunesse et Avenir.

**70%** en début d'année, soit : **784 €**

**30%** à la fin de l'année 2019, faisant l'objet d'un bilan final, soit : **336 €**

Si la réalisation n'atteint pas le montant du 1<sup>er</sup> versement, le Centre de Formation Auto-école Jeunesse et Avenir s'engage à reverser la différence à chaque établissement.

Article 5

La présente convention est conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Fait à Guérande le 20/01/2020.

ESAT Jeunesse et Avenir  
Signataire :

ESAT Marie-Moreau  
Signataire :

ESAT Océanis  
Signataire :

**ESAT MARIE MOREAU**  
40 rue Albert Schweitzer - CS 70107  
44612 SAINT-NAZAIRE CEDEX  
02 40 53 85 76  
esat@marie-moreau.fr  
SIRET : 788 088 400 00008